

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique
du
24 Octobre 2006
Compte-Rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 24 Octobre 2006, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 17 Octobre 2006

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Lassalle, Dufournet et Bolon, excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :

Mme Lassalle	à	Mme Bruyère
Mme Dufournet	à	Mme Jacob
M. Bolon	à	M. Santilli

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	26
Votants	:	29

Madame Pascale MICHEL est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance publique du 05 septembre 2006 est adopté à 26 voix pour et 3 contre (MM Bolon, Santilli, Sarzier)

06-80 SELEQ 74 : travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication route de Macully

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MM Bolon, Santilli, Sarzier ne prenant pas part au vote, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet de plan de financement et délibéré

- **Approuve** la répartition financière d'un montant global estimé à 167 000 €, avec une participation financière communale s'élevant 99 166€ et des frais généraux de 4 864 €.
- **S'engage** à rembourser au Syndicat d'Electricité, d'Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie le montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers) qui feront l'objet d'un règlement sous forme de fonds propres après émission du décompte final de l'opération
- **S'engage** à rembourser au Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie, les vingt annuités d'amortissement de la participation hors frais généraux restant à la charge de la commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1^{er}

janvier 2007 aux conditions fixées par le SELEQ 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

06-83 : SELEQ 74 Diagnostic énergétique sur l'école primaire de Brassilly

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet de plan de financement figurant en annexe et délibéré

- Approuve la répartition financière d'un montant global estimé à 4 000 €, avec une participation financière communale s'élevant à 1 611€ et des frais généraux de 117 €.
- S'engage à rembourser au Syndicat d'Electricité, d'Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie le montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers) qui feront l'objet d'un règlement sous forme de fonds propres après émission du décompte final de l'opération
- S'engage à rembourser au Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie, les vingt annuités d'amortissement de la participation hors frais généraux restant à la charge de la commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1^{er} janvier 2007 aux conditions fixées par le SELEQ 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

06-84 : Subventions Tiers Temps activité ski - Modification DCM 04-13

Monsieur le Maire ayant rappelé à Monsieur Lyard que la participation tiers temps pour l'activité ski vient en complément des crédits votés pour les financements « tiers-temps », car payée sur facture, et Madame Héritier relevant que ce système permet de faire découvrir le ski à certains enfants de Poisy,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- dit qu'à compter du 1^{er} novembre l'activité ski, réservée aux classes de CM1 et CM2, au titre du tiers-temps pédagogique sera subventionnée au coût réel des prestations (transport, entrée et intervenants pédagogiques) comme l'activité piscine.

06-85 : Intégration de la route des Grands Champs au domaine public communal

Monsieur Sarzier demandant si les chemins attenants à la Route des Grands Champs seront intégrés au domaine communal, et Monsieur le Maire ayant indiqué que ce ne sera pas le cas, et que cette route est intégrée car située entre deux voies communales et empruntées par de nombreux piétons et cyclistes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à intégrer la Route des Grands Champs dans le domaine public communal.

06-86 : SAFER - Acquisition de la parcelle AZ 32 appartenant à M.Viviant au Parc de Calvi

Monsieur Bourgeaux ayant expliqué qu'il juge le prix auquel la SAFER négocie les terrains trop élevé,

Le Conseil Municipal, à 28 voix pour et une abstention (M. Bourgeaux),

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ 32, appartenant à M. Viviant et d'une superficie de 3 707 m², pour le prix de 37 070 € auquel s'ajoute une somme de 450 € en contrepartie des frais d'intervention de la SAFER.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette acquisition

06-87 : Etat de taxes et produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'admettre en non-valeur l'état, présenté par Monsieur le Trésorier Principal, de taxes et produits irrécouvrables relatif aux services de l'eau et des poubelles gérés par la commune jusqu'au 31 Décembre 2000 pour un montant total de 359,92€,

06-88 Attribution des IFTS à Madame RUYER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer, à compter du 11 Septembre 2006, à Madame Roselyne RUYER, attachée territoriale, chargée du secrétariat particulier de la Municipalité, les IFTS afférentes à son grade, au taux moyen annuel.

06-89 Déclassement à Ronzy d'un chemin rural - Mise à l'enquête publique

Monsieur le Maire confirme à Mme Schmutz qu'un lotissement de quatre maisons est prévu sur ces terrains qui sont constructibles depuis 1987, à Monsieur Laubé que la route sera cédée dans le domaine public, et à Monsieur Bourgeaux que ce sera le promoteur qui vendra ce chemin rural. Puis Monsieur Lyard demandant comment se fera l'élargissement futur de la voie, Monsieur le Maire lui répond que celui-ci se fera sur le chemin rural situé à l'arrière du lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Constate** qu'il est nécessaire de procéder au déclassement du chemin rural, situé à Ronzy et bordé par les parcelles AS 160, 168 et 169, aux fins de création d'une voie de 7 mètres de large permettant la desserte, par les véhicules agricoles, des parcelles B 1629 à 1632, et B 1636 à 1638.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer une enquête publique aux fins de déclasser le chemin rural bordé par les parcelles AS 160, 168 et 169.

06-90 : Additif à la DCM 06-72 - Cession de la parcelle AP 393 par M. Gillard à Vernod

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition, aux fins d'aménagement de la Route de Vernod, en complément de la délibération n°06-72, de la parcelle AP 393, appartenant à M. Michel Gillard, d'une superficie de 2 m², au prix de 33 €/m² conforme à l'avis du service des Domaines, soit 66 €.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

06-91: Cession des parcelles AC 16 et AC18 par l'indivision Astruz

Monsieur le Maire rappelant à Monsieur Santilli que ces acquisitions, en plus de l'aménagement de la RD 157, sont également nécessaires à la réalisation du projet de valorisation du Marais,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition, aux fins d'aménagement de la RD 157, l'acquisition des parcelles AC 16 et AC18, appartenant à l'indivision Astruz, d'une superficie respective de 4 726 m² et 2 365 m², au prix de 4,57 €/m² conforme à l'avis du service des Domaines, soit un montant total de 32 405,87 €.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

06- 92 Marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation et valorisation du Marais de Macully

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer le marché de Maîtrise d'Oeuvre de réhabilitation et valorisation du Marais de Macully au cabinet CIDEE pour un montant de 86 112 TTC €.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché.

06-93 Rapport annuel 2005 de la communauté de l'agglomération d'Annecy sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle que fin 2007, tous les habitants de Poisy seront soit alimentés directement par l'eau du lac pour le bas de la commune, ce qui est le cas aujourd'hui, et que le reste du territoire sera desservi par un « coupage » entre la Nappe des Iles et l'eau du lac.

Questions diverses

Journée de la Sécurité Routière

Monsieur le Maire rappelle les bons résultats obtenus par l'équipe de Poisy, et Monsieur Bourgeaux souhaiterait un renouvellement des équipes .

Téléthon

Les personnes désirant des lampions pour la fête du Téléthon peuvent s'inscrire en Mairie avant le 30 octobre, les lampions seront à retirer en Mairie le 2 décembre de 09h à 11h.

Recensement

La commune recrute des agents recenseurs pour la réalisation du recensement du 17 janvier au 16 février 2007. Pour tout renseignement sur les critères, contacter Mme Ruyer en Mairie.

Collège

L'ouverture du collège à Poisy est prévue en septembre 2009, les travaux débiteront en janvier 2008.